

**COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NEGOCIATION ET
D'INTERPRETATION (CPPNI) DE LA CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DES CABINETS OU ENTREPRISES DE GÉOMÈTRES-EXPERTS,
GÉOMÈTRES TOPOGRAPHES PHOTOGRAMMETRES, EXPERTS-FONCIERS
IDCC2543**

Représentants des Employeurs

CSNGT (Présent), UNGE (Absent), FENIGS (Absent)

Représentants des Salariés

CFTC (Présent), FO (Présent), Synatpau CFDT (Absent)

Coprésidence de la CPPNI

Secrétariat de la CPPNI

Délégué Général de l'APGTP

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CPPNI DU LUNDI 19 JANVIER 2026
À 9H30**

APGTP : 54 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris Digicode 3426

Conformément à l'article 4 de l'accord du 26 octobre 2017 de mise en place de la CPPNI, chaque organisation syndicale représentative dispose de deux sièges.

Conformément à l'article 6a de l'accord du 26 octobre 2017 de mise en place de la CPPNI, le secrétariat de la Commission est assuré par l'association paritaire.

Conformément à l'article 6a de l'accord du 26 octobre 2017 de mise en place de la CPPNI, la durée des mandats de Coprésidents est de deux ans.

L'ordre du jour appelle,

1. **Election de la co-présidence de la CPPNI sur le périmètre de l'IDCC 2543 selon les dispositions de l'Accord du 26 octobre 2017 relatif à la mise en place de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)**

DECISION

Pour le collège employeur l'élection de la CSNGT en qualité de Coprésident de la CPPNI des géomètres.

Pour le collège salarié l'élection de la CFTC en qualité de Coprésident de la CPPNI des géomètres.

2. Points divers

Les partenaires sociaux présents souhaitent relancer au plus vite le dialogue social et prévoit un agenda de commissions ambitieux.

CSNGT
Coprésident de la CPPNI Geo

CFTC
Coprésident de la CPPNI Geo